



48377

NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Distr.
LIMITÉE
ST/ECA/ATC/1
1 septembre 1981
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Premier Symposium des présidents et
secrétaires généraux des chambres de
commerce africaines organisé
conjointement par la CEA et l'AOAPC

Addis-Ababa, 16-20 juin 1981

RAPPORT DU PREMIER SYMPOSIUM DES PRÉSIDENTS
ET SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DES CHAMBRES
DE COMMERCE AFRICAINES ORGANISÉ
CONJOINTEMENT PAR LA CEA ET L'AOAPC

A. PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX

1. Le premier Symposium des présidents et secrétaires généraux des chambres de commerce africaines organisé conjointement par la CEA et l'AOAPC s'est tenu du 16 au 20 juin 1981 à Addis-Abéba (Ethiopie).

2. Il a été officiellement ouvert par M. Wollie Chekol, Ministre du commerce extérieur de l'Ethiopie. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, M. Adebayo Adedeji, et M. Demeke Zewolde, Secrétaire général de l'Association des organisations africaines de promotion commerciale, ont également prononcé des allocutions d'ouverture.

3. Ont participé au Symposium les présidents et/ou secrétaires généraux des chambres de commerce des pays suivants : Botswana, Congo, Egypte, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Libéria, Niger, République-Unie du Cameroun, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Togo, Zaïre et Zimbabwe. Le Centre (CNUCED/GATT) du commerce international était représenté en qualité d'observateur.

4. Ont été élus membres du bureau du Symposium :

Président : M. Ayenew Bitewelign, Président de la Chambre de commerce de l'Ethiopie

Vice-Président : M. C.D. Dramey, Président de la Chambre de commerce du Congo

Rapporteur : M. P.W.F. Njie, Secrétaire général de la Chambre de commerce de Gambie

B. ORDRE DU JOUR

5. Le symposium a adopté l'ordre du jour suivant

- (i) Analyse de la situation générale du commerce intra-africain et débats
- (ii) Incidences du Plan d'action de Lagos et débats
- (iii) Rôle des chambres de commerce nationales et sous-régionales dans la promotion du commerce intra-africain et débats
- (iv) Rôle de l'AOAPC, de la CEA, du Centre du commerce international dans la promotion de la coopération entre les chambres de commerce africaines et du CCI
- (v) Visite de certaines installations éthiopiennes de production et de distribution et de la chambre de commerce éthiopienne
- (vi) Présentation des expériences des pays et débats
- (vii) Définition des domaines de coopération
- (viii) Examen et adoption du projet de rapport

C. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

6. Dans sa déclaration d'ouverture, M. Mollie Chekol, Ministre du commerce extérieur de l'Ethiopie, a donné un aperçu de la situation économique et sociale qui existait au moment où se tenait le Symposium. Il a souligné que le climat économique et social mondial était caractérisé par des incertitudes sans précédent et a ensuite mis l'accent sur les injustices qui existaient dans les relations commerciales internationales et montré comment ces relations avaient porté préjudice aux pays en développement, en général, et aux pays africains, en particulier. Le Ministre a noté que la détérioration continue des termes de l'échange et le déficit sans précédent de la balance des paiements des pays en développement, qui résultaient de diverses pratiques commerciales restrictives utilisées par les pays industrialisés, illustraient clairement la relation de dépendance inévitable qui existait entre les pays en développement et les pays industrialisés. Il a rappelé aux participants que l'Afrique était le continent qui comptait le plus grand nombre de pays les moins avancés. Il a ensuite relevé que les problèmes du commerce et du développement avaient été mis en lumière dans toutes les grandes tribunes internationales mais qu'aucun changement fondamental n'était intervenu pour équilibrer les relations économiques internationales. Le commerce de l'Afrique continuait à être orienté vers les marchés des pays industrialisés et à être tributaire de ces derniers, alors qu'au même moment, les échanges entre pays africains ne cessaient de régresser depuis 20 ans.

7. Ainsi qu'il était indiqué dans le Plan d'action de Lagos, il était nécessaire de déployer tous les efforts possibles pour créer des chambres de commerce nationales dans les pays où il n'en existait pas déjà et pour faciliter la mise en place d'une fédération africaine des chambres de commerce.

8. Il a conclu en appelant tous les participants au Symposium à prendre pleinement conscience de la nature et de l'ampleur du rôle qu'ils avaient à jouer dans la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos, en général, et la promotion du commerce intra-africain, en particulier.

9. Souhaitant la bienvenue aux participants, le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, M. Adebayo Adedeji, a souligné l'importance que revêtait le Symposium des présidents et secrétaires généraux des chambres de commerce africaines pour la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos, tel qu'il avait adopté par les chefs d'Etats et de gouvernement africains, en insistant tout particulièrement sur la promotion du commerce intra-africain. Il a souligné que la CEA, ce Symposium, qu'elle organisait conjointement avec l'AOAPC, faisait partie intégrante des efforts que le secrétariat avait déployés et était résolu à poursuivre, en vue de toucher tous ceux qui déterminaient les politiques à suivre dans les divers secteurs-clés de la vie socio-économique des pays africains et ce, afin de garantir leur participation pleine et entière au développement économique du continent.

10. Pour comprendre le rôle que les Chambres de commerce devraient jouer dans la mise en oeuvre du programme de promotion du commerce intra-africain et, plus généralement, pour déterminer la contribution que les chambres de commerce pourraient et devraient apporter aux pays africains pour les aider à surmonter les obstacles qui s'opposaient à leur développement national, il était nécessaire d'être pleinement conscient des problèmes socio-économiques graves que connaissait à leur actuelle la région africaine.

11. Le Secrétaire exécutif a ensuite souligné le rôle vital que la promotion du commerce intra-africain devrait jouer dans le processus de développement; elle permettrait aux Etats membres de réduire leur dépendance à l'égard du monde extérieur, d'utiliser au maximum les ressources disponibles dans l'ensemble de la région et elle encouragerait le développement autochtone des facteurs de production des pays intéressés.

12. En conclusion, il a attiré l'attention sur certaines mesures concrètes que les chambres de commerce pourraient prendre pour contribuer à renforcer le commerce intra-africain. Ces mesures étaient, notamment, la diffusion à leurs membres de renseignements sur le Plan d'action de Lagos, la création d'associations sous-régionales de chambres de commerce, qui permettrait d'aboutir à la mise en place d'une fédération africaine des chambres de commerce, l'échange entre les pays de renseignements et de publications sur le commerce, la coopération en matière de formation de personnel, etc.

13. De son côté, le Secrétaire général de l'Association des organisations africaines de promotion commerciale, M. Demeke Zewolde, souhaitant la bienvenue aux participants, a déclaré que ce Symposium était l'une des réunions organisées conjointement par la CEA et l'AOAPC en vue de promouvoir le commerce intra-africain dans le cadre du Plan d'action de Lagos.

14. Il a ensuite brièvement rappelé le thème du Symposium et énuméré les questions qui y seraient traitées, parmi lesquelles :

- La situation générale du commerce intra-africain;
- Les incidences du Plan d'action de Lagos;
- Le rôle des chambres de commerce nationales et sous-régionales dans la promotion du commerce intra-africain;
- Le rôle de la CEA, de l'AOAPC, du Centre du commerce international et de la CCI dans la promotion de la coopération entre les chambres de commerce africaines.

15. En conclusion, M. Demeke a exprimé l'espoir que le Symposium permettrait de formuler des recommandations adéquates et un programme satisfaisant pour la promotion et le développement du commerce intra-africain dans le cadre du Plan d'action de Lagos.

Le commerce intra-africain : situation générale, obstacles et potentialités

16. Un représentant de la Commission économique pour l'Afrique a présenté deux documents (E/CN.14/WP.1/135 et E/CN.14/WP.1/141) en signalant que la part du commerce africain dans l'ensemble du commerce mondial était d'environ 4 p. 100 et que le commerce intra-africain représentait actuellement moins de 5 p. 100 du commerce total de l'Afrique. Le commerce intra-africain était en fait tombé de 7,2 p.100 en 1970 à 3,9 p. 100 en 1979. Le volume total du commerce de la région se caractérisait par des exportations de matières premières ou de produits semi-traités vers les pays développés à économie de marché et par une proportion élevée d'importations de biens manufacturés. Le commerce intra-africain était marqué de même par des échanges de produits en grande partie bruts.

17. Les facteurs qui expliquaient la situation du commerce intra-africain étaient nombreux et comprenaient, entre autres, l'héritage colonial, le fait que les industries étaient moins développées, l'insuffisance de l'infrastructure des transports et des communications, des barrières tarifaires et non tarifaires, l'absence d'accords de compensation et de paiements, la non-convertibilité des monnaies, l'absence d'institutions de promotion commerciale orientées vers les marchés africains, le manque d'informations commerciales et l'ignorance des conditions des marchés africains.

18. Il a été souligné que l'étroitesse des liens existant entre l'ensemble de la région africaine et les pays développés (plus de 80 p. 100 du volume total des échanges de l'Afrique se faisaient avec ces derniers) ne pouvait pas se justifier par le seul héritage colonial, mais découlait également d'une application réussie des politiques et des décisions dans divers secteurs tels que les transports, la production, la commercialisation et les finances. En Afrique, les organisations commerciales telles que les chambres de commerce, les centres de promotion commerciale devaient jouer un rôle important dans la promotion du commerce intra-africain. Ces organisations étaient bien placées pour rassembler et diffuser des informations sur les conditions du commerce en Afrique et pour évaluer les effets des politiques commerciales nationales, de la réglementation et de la législation du commerce par les pays. Les chambres de commerce devraient par conséquent fournir des conseils à leurs membres et contribuer à orienter les efforts des commerçants vers les marchés africains.

19. Lorsqu'elles s'employaient à identifier et à créer des possibilités sur le plan du commerce, les chambres de commerce devraient étudier les tendances de l'offre et de la demande, notamment identifier les articles d'importation des pays en vue de trouver les moyens d'exporter vers les marchés de ces pays, en tenant des séminaires pour les directeurs commerciaux et les commerçants, séminaires au cours desquels seraient présentés les partenaires commerciaux.

20. Au cours des débats qui ont suivi, tandis que les participants exprimaient en général leur accord concernant l'analyse des problèmes figurant dans les deux documents, l'accent a été mis sur la nécessité d'examiner ces problèmes sous différents angles. En outre, le rôle que les chambres de commerce pourraient jouer dans la solution de ces problèmes devrait se concevoir dans les différents contextes locaux, en particulier lorsque les gouvernements exercent un contrôle sur les activités des chambres de commerce. Dans certaines sous-régions, le volume du commerce intra-africain pouvait sembler très faible, mais c'était uniquement parce qu'il y existait un volume important de commerce non enregistré entre pays voisins. L'attention a également été attirée sur le fait que le commerce intra-africain était entravé tout simplement par le manque de fonds pour financer les projets de production de biens qui seraient échangés entre pays africains. Le manque de savoir faire sur le plan pratique et de technologies appropriées ainsi que de moyens nécessaires pour mener les études de faisabilité était souvent une contrainte importante dans ce domaine. En outre, le manque d'informations sur les excédents exportables disponibles et la qualité médiocre des biens étaient d'importants obstacles à l'expansion du commerce intra-africain.

21. Par ailleurs, les problèmes découlant de l'inconvertibilité des monnaies africains, si réels fussent-ils, servaient trop souvent de prétexte pour refuser de promouvoir les échanges entre pays africains. Il était instamment demandé aux chambres de commerce d'aider les gouvernements à trouver des solutions réalistes à ces problèmes, en coopération avec les chambres de compensation existantes ou en cours de création.

22. L'attention des participants au Symposium a été également attirée sur le fait que la tâche de ce dernier était non seulement d'analyser les problèmes, mais aussi d'identifier les facteurs responsables de la situation dans laquelle l'Afrique se trouvait. A cet égard, il a été indiqué que de nombreux économistes africains étaient devenus des politiciens ou avaient rejoint les organisations internationales privant ainsi de leurs aptitudes les milieux d'affaires de leurs pays, dont ceux-ci avaient grand besoin. L'Afrique dépendait ainsi d'expatriés mal préparés pour le développement de ce continent. Assurer une formation convenable était en réalité une question importante à porter à l'attention des gouvernements africains, parce que cela influait directement sur la qualité du personnel disponible en vue d'identifier et d'exploiter les possibilités en matière de commerce intra-africain. En outre, il a été souligné que certains pays et certains fournisseurs refusaient, pour diverses raisons, d'honorer certaines des dispositions des accords et des contrats commerciaux multilatéraux ou bilatéraux. Cet état de choses constituait un sérieux obstacle à l'expansion du commerce intra-africain, à tel point qu'il en résultait un manque de confiance entre les parties concernées qui était naturellement préjudiciable à des relations commerciales intra-africaines dignes de ce nom.

23. L'attention des participants au Symposium a été également attirée sur la gravité des obstacles que créait l'impossibilité pour les commerçants de circuler librement à travers les frontières nationales, en raison de procédures compliquées pour la délivrance de visas ou du refus systématique d'en délivrer ou de risques dus à l'insécurité.

24. Enfin, les participants ont été unanimes à déplorer le manque de consultations entre les gouvernements et les chambres de commerce, avant que les gouvernements ne concluent des accords commerciaux multilatéraux ou bilatéraux avec d'autres pays, bien que ces consultations fussent extrêmement importantes pour les activités des hommes d'affaires du secteur privé ainsi que pour l'application des dispositions de ces accords. Les participants ont estimé que cette situation, en elle-même, constituait l'un des plus grands obstacles à l'expansion du commerce intra-africain. La CEA a été exhortée à porter ce problème à l'attention des gouvernements en vue de lui trouver une solution appropriée.

Incidences du Plan d'action de Lagos

25. En présentant ce sujet, un représentant du secrétariat de la CEA a souligné les caractéristiques principales du Plan d'action de Lagos en insistant en particulier sur le programme d'activité relatif à promotion du commerce et des finances entre les divers pays africains. Il a fait observer que le Plan d'action de Lagos était un plan intégré dont tous les éléments étaient étroitement liés. Les principaux objectifs comprenaient la création d'un marché commun africain d'ici 1990 et celle d'une communauté économique africaine d'ici l'an 2000.

26. Concernant le programme relatif au commerce, l'attention des participants a été appelée sur le fait que le Plan d'action de Lagos couvrait à la fois le commerce intérieur et le commerce intra-africain en raison des relations directes existant entre ces deux secteurs.

27. Des mesures spécifiques devaient en outre être prises par les pays africains individuellement ou collectivement, notamment pour la réduction ou l'élimination des barrières commerciales; pour la mise en place des mécanismes et l'adoption de mesures destinées à faciliter et à développer le commerce intra-africain; pour la création de sociétés et d'entreprises multinationales africaines.

28. On a également souligné l'importance du rôle de certains mécanismes et organismes dans la promotion du commerce intra-africain prévus dans le Plan d'action de Lagos. Dans celui-ci on avait non seulement identifié certains de ces mécanismes et organismes mais on avait également invité les pays à les créer, là où ils n'existaient pas. Parmi ces mécanismes et organismes figuraient notamment : des bourses sous-régionales et régionales de produits agricoles et non agricoles; des organismes de commercialisation sous-régionaux et régionaux spécialisés dans les principaux produits d'exportation/d'importation; des conseils régionaux de vendeurs et d'acheteurs des principaux produits de base; des foires commerciales; des entreprises et des sociétés multinationales de production.

29. Puisque les chambres de commerce et leurs membres étaient en fait chargés de la coordination et de la gestion de presque toutes les activités commerciales dans leur pays respectif, il était évident que leur coopération entière et leur participation directe étaient nécessaires pour la mise en oeuvre du programme destiné à la promotion du commerce intra-africain. Il conviendrait donc que les chambres de commerce participent pleinement à la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos et qu'elles diffusent également les informations pertinentes auprès de leurs membres.

30. Au cours des débats qui ont suivi, les participants tout en regrettant que les chambres de commerce n'aient pas été associées à l'élaboration du Plan d'action de Lagos ont non seulement reconnu que ce Plan constituait un événement historique pour l'Afrique mais convenu qu'il était nécessaire et souhaitable que les chambres de commerce jouent un rôle-clé dans la mise en oeuvre du Plan. Ils ont pris acte du fait qu'un certain nombre de programmes d'intégration économique étaient en cours d'élaboration ou de création. La création de groupements comme la CEDEAO, la CEAQ, l'Union du fleuve Mano, l'UDEAC, la Communauté des pays des Grands Lacs permettrait en fin de compte de faciliter le mouvement des biens et des personnes entre les pays membres, malgré certains problèmes qu'on rencontrait pour obtenir des informations sur les biens qui pouvaient effectivement faire l'objet d'échanges entre pays africains ou ceux posés par le fait que les pays membres ne se conformaient pas aux accords. Parmi les problèmes susceptibles d'être rencontrés au cours de la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos, on a cité notamment le manque de compétitivité des produits africains par rapport à ceux provenant de l'étranger. Par exemple il revenait moins cher d'importer des biens de marchés extérieurs que d'autres pays africains du fait que les prix des biens en provenance d'Afrique sont plus élevés, en raison notamment du manque de moyens de transports adéquats entre les pays africains.

31. En plus des problèmes de transports, le manque de moyens de communications adéquats et de renseignements sur les échanges, ainsi que les mesures protectionnistes adoptées par certains pays africains ont été considérés comme étant les principaux obstacles à la promotion et à l'expansion du commerce intra-africain.

32. On a souligné la nécessité pour les pays africains de consentir des sacrifices mutuels et réels pour réaliser les objectifs économiques définis dans le Plan d'action de Lagos. A ce propos on a souligné que les pays africains devaient faire des sacrifices analogues à ceux qu'ils avaient consentis au moment de l'indépendance. On a également posé des questions en ce qui concerne le traitement spécial préférentiel accordé aux investisseurs étrangers par les pays africains au détriment des hommes d'affaires autochtones et le réinvestissement des bénéfices des sociétés transnationales.

33. Les participants au Symposium ont souligné la nécessité pour les organisateurs des futurs symposiums des chambres de commerce d'y faire participer des fonctionnaires car de cette façon, ont-ils estimé, on aurait une tribune qui permettrait à des fonctionnaires et à des hommes d'affaires d'échanger les points de vue et des données d'expériences sur des questions d'intérêt commun.

Role des chambres de commerce nationales et sous-régionales dans la promotion du commerce intra-africain et définition des domaines de coopération

34. En présentant des deux points un représentant de l'AOAPC a souligné l'importance que revêtaient un engagement ferme de la part des Etats membres et la volonté sur le plan tant politique que commercial de développer et promouvoir le commerce intra-africain. Pour ce faire, outre la mise en place de services dynamiques d'information commerciales, les chambres de commerce devraient prendre la tête pour assurer la formation pratique des hommes d'affaires ou les familiariser avec les techniques, les problèmes et les possibilités en matière de commerce intra-africain.

35. Ce faisant, il faudrait tout particulièrement mettre l'accent voulu sur les exemples de la rentabilité des possibilités du commerce intra-africain en vue de convaincre les hommes d'affaires qui n'étaient pas habitués à ce domaine d'activités de l'opportunité de s'y engager. Les chambres de commerce devraient également échanger entre elles des publications, notamment celles relatives à la réglementation et à la législation douanières, aux produits exportables ainsi qu'aux noms et adresses des commerçants.

36. A l'issue d'un débat prolongé, les chambres de commerce représentées au Symposium ont approuvé le programme d'action suivant :

a) Echange et diffusion de renseignements concernant le commerce

- i) Les chambres de commerce devraient, d'urgence, entreprendre de diffuser des renseignements à leurs membres au sujet du Plan d'action de Lagos, c'est-à-dire qu'elles devraient non seulement indiquer les nouvelles orientations contenues dans le Plan pour un développement socio-économique panafricain, en général, et l'expansion du commerce intra-africain en particulier, mais aussi rendre compte des incidences qu'il aura, sur le plan pratique, pour chaque chef d'entreprise, ainsi que des horizons qu'il ouvre à ces derniers;
- ii) Les chambres de commerce devraient échanger leurs publications et autres données économiques et statistiques pertinentes, notamment les renseignements concernant les barrières tarifaires et non tarifaires, les canaux de distribution et les appels d'offres qui peuvent intéresser leurs membres respectifs;

- iii) Les chambres de commerce devraient s'informer les unes les autres de l'organisation de leurs foires nationales et internationales assez longtemps à l'avance pour pouvoir harmoniser les programmes et établir le calendrier des foires;
 - iv) Les chambres de commerce devraient échanger des renseignements sur les produits de base disponibles dans leurs pays respectifs aux fins du commerce intra-africain. A cet égard, elles devraient soumettre à l'AOAPC et à la CEA, au plus tard le 1er septembre 1981, la liste des importateurs et des exportateurs de produits de base clés disponibles aux fins du commerce intra-africain et préciser les conditions d'approvisionnement, les spécifications des produits et les adresses des entrepreneurs intéressés.
- b) Coopération avec l'AOAPC, la CEA et l'OUA
- i) Les chambres de commerce des pays qui ne sont pas encore membres de l'AOAPC, devraient prendre toutes les mesures voulues pour convaincre leurs pays respectifs d'adhérer à cette organisation;
 - ii) lors de l'organisation des foires commerciales panafricaines, la CEA et l'OUA devraient collaborer avec les chambres de commerce et l'AOAPC afin de s'assurer que lors de ces foires, l'accent est mis sur la promotion des biens d'origine africaine, comme l'a demandé le Sommet de Lagos.
- c) Formation
- i) Les chambres de commerce devraient se charger de fournir une formation pratique à leurs membres sur la promotion du commerce intra-africain, les problèmes qu'il connaît et les possibilités qu'il offre, avec l'aide, si besoin est, de la CEA, de l'AOAPC et du Centre du commerce international;
 - ii) Les chambres de commerce devraient s'efforcer de se fournir les unes les autres une assistance technique, en particulier dans le domaine de la formation de leur personnel.
- d) Coopération dans le domaine de la promotion du commerce
- i) Les chambres de commerce s'engagent à s'aider mutuellement pour organiser des missions d'entrepreneurs, axées en particulier sur la promotion du commerce intra-africain;
 - ii) Les chambres de commerce s'engagent à s'aider mutuellement pour affecter des études de marchés dans leurs pays respectifs.
- e) Accords de coopération entre les chambres, mise en place de chambres de commerce sous-régionales et création d'une fédération des chambres de commerce africaines
- i) Les chambres de commerce s'engagent à oeuvrer en vue de la création d'une fédération des chambres de commerce africaines d'ici à 1985, ainsi qu'il est prévu aux termes du Plan d'action de Lagos;

- ii) A cette fin, il a été décidé que la CEA et l'AOAPC devraient convoquer une réunion des chambres de commerce en 1982, au Zimbabwe, laquelle serait chargée de mettre au point les modalités et les mécanismes nécessaires pour la création de cette fédération. Les propositions qui seraient faites dans ce sens, devraient être soumises aux deux secrétariats, avec la collaboration, si besoin est, d'autres organisations internationales compétentes;
- iii) Dans l'intervalle, les chambres qui le désirent devraient avoir toute liberté pour conclure entre elles des accords de coopération bilatéraux, multinationaux ou sous-régionaux.

Le rôle du Centre (CNUCED/GATT) du commerce international, de l'AOAPC et de la CEA dans la coopération entre les chambres de commerce africaines

1 Le rôle du Centre du commerce international

37. Le représentant du Centre a présenté ce sujet en exposant, dans leurs grandes lignes, les origines, les principales attributions et activités du Centre, qui est chargé notamment :

- a) d'aider les pays à élaborer une stratégie des exportations;
- b) de fournir des services aux exportations, en prenant ces mesures suivantes :
 - i) créer des services d'information sur le commerce;
 - ii) établir des centres de conditionnement des produits d'exportation;
 - iii) donner des conseils sur la publicité des exportations, le contrôle de la qualité et le financement des exportations;
 - iv) effectuer des études de marché et entreprendre des activités relatives à l'extension des marchés;
 - v) donner des directives sur les techniques de commercialisation au moyen de programmes de formation notamment;
 - vi) rassembler et fournir aux principaux acheteurs des renseignements sur les produits disponibles au moyen du programme de contact entre importateurs et exportateurs;
 - vii) aider les pays en développement à obtenir des renseignements sur les sources d'approvisionnement, les courants commerciaux, les pratiques commerciales et les cours des importations.

38. En ce qui concernait le programme de coopération technique du Centre avec les chambres de commerce, la collaboration de l'ITC s'était traditionnellement faite avec les gouvernements et les établissements du secteur public. Cette politique serait poursuivie à l'avenir, mais des efforts étaient faits pour toucher les organisations représentatives d'hommes d'affaires et d'industriels, en particulier lorsque leurs gouvernements respectifs en faisaient la demande. C'était dans ce cadre que le Conseil d'administration du Centre avait chargé ce dernier de lancer un programme de coopération technique avec les chambres de commerce des pays en développement. Le programme en question avait pour objet d'aider à renforcer les moyens des chambres de commerce des pays en développement dans le domaine de la

promotion commerciale, de façon à compléter les activités effectuées par les gouvernements pour développer le commerce extérieur. Ce programme serait exécuté avec le concours de diverses organisations internationales.

39. Le représentant du Centre a également mentionné le Colloque international de 1979 organisé par le Centre à New Delhi, auquel avaient assisté 60 chambres de commerce de pays développés et de pays en développement. Lors de Cce Colloque, on avait recommandé notamment d'envisager en toute priorité un programme de coopération entre chambres de commerce. Dans le cadre de cette coopération il y aurait :

- des mesures destinées à renforcer la structure administrative des chambres dans le domaine de la promotion commerciale;
- l'amélioration et l'extension des services que fournissent les chambres aux hommes d'affaires;
- la formation du personnel des chambres ainsi que de leurs membres.

40. Conformément à ce programme, le Centre avait mené à bien des activités destinées à favoriser l'expansion des chambres de commerce, à élaborer des programmes de formation spécialisée et à créer des centres de services d'information commerciale spécialisée.

41. D'autres activités du Centre en Afrique, en collaboration avec les secrétariats de la CEA et de l'AOAPC comprendraient :

- a) la sensibilisation au rôle joué par les chambres de commerce dans la promotion commerciale;
- b) l'assistance destinée à établir un cadre juridique et financier approprié au sein duquel les activités des chambres pourraient être développées, ce qui pourrait se faire en organisant des réunions et des séminaires auxquels participeraient des fonctionnaires et des membres du personnel des chambres.

42. Des études étaient également entreprises pour examiner les diverses activités, attributions et besoins structurels des chambres de commerce de façon à les aider à mieux assister leurs membres. Des efforts étaient en outre faits par le Centre, en collaboration avec le programme spécial de la CNUCED pour la facilitation des échanges, pour associer les chambres de commerce aux activités destinées à la facilitation des échanges, comme la simplification de la documentation commerciale et des procédures administratives.

43. Enfin, le représentant du Centre a indiqué que les problèmes principaux qui se posaient aux chambres de commerce des pays en développement dans leurs efforts de coopération entre elles étaient essentiellement liés au manque de ressources financières et de personnel. Le Centre du commerce international pourrait servir de catalyseur pour aider les pays à résoudre ces problèmes.

2. Rôle de l'AOAPC

44. Le représentant de l'AOAPC a rappelé l'origine, les objectifs et les activités de l'Association. Il a ensuite souligné les domaines dans lesquels l'AOAPC pourrait compléter les efforts déployés par les chambres de commerce africaines dans le cadre du Plan d'action de Lagos.

45. L'AOAPC avait été créée en 1974 à l'initiative de la CEA et de l'OUA et avait pour objectif principal de promouvoir les contacts entre les institutions commerciales africaines et de faciliter les échanges d'informations commerciales entre les pays africains. Depuis sa création l'AOAPC s'était essentiellement consacrée à deux domaines prioritaires, à savoir : l'organisation de symposiums, de séminaires et de cours de formation pour les fonctionnaires africains chargés de la promotion commerciale et les hommes d'affaires africains; la collecte et la diffusion d'informations commerciales dans tout le continent, y compris la publication de documents tels que : "Flash : commerce africain", "Les Perspectives du commerce africain", et le "Répertoire des institutions chargées de la promotion commerciale en Afrique".

46. Le programme des activités à venir de l'Association dans le cadre du Plan d'action de Lagos était le suivant :

- Entreprendre, en collaboration avec la CEA, les centres nationaux de promotion commerciale et les chambres de commerce nationales, des études sur environ cinq produits retenus à cette fin et devant faire l'objet d'un échange entre les pays africains, en vue de convoquer éventuellement une réunion des exportateurs et des importateurs pour qu'ils puissent entrer en relations d'affaires;
- Effectuer des études de circuits commerciaux, sur des marchés spécifiques, pour certains produits africains importants choisis en vue de faciliter leurs échanges;
- Entreprendre des voyages d'étude dans les centres d'information commerciale afin d'identifier les besoins des centres en vue de renforcer les dits centres.

47. Le représentant de l'AOAPC a informé le symposium que son Association serait disposée à :

- a) Organiser, pour les chambres de commerce, sous réserve que des fonds soient disponibles, des réunions et des conférences régionales ou sous-régionales susceptibles de contribuer au développement du commerce intra-africain;
- b) Réorienter son service d'information commerciale pour répondre aux besoins des chambres de commerce;
- c) Organiser des cours de formation pour le personnel des chambres de commerce en coopération avec d'autres organisations internationales comme la CEA et le centre du commerce international.

3. Rôle de la CEA

48. Un représentant du secrétariat de la CEA a informé les participants que la politique suivie par la CEA visait à promouvoir la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre du Plan d'action de Lagos. A cet égard, il a présenté un aperçu du programme d'activités de la CEA avant trait à la promotion des questions commerciales et financières intra-africaines, en particulier celles qui ont trait spécifiquement à la promotion de la coopération entre les chambres de commerce africaines. Parmi les mesures qui contribueraient à promouvoir la coopération entre les chambres de commerce africaines. Parmi les mesures qui contribueraient à promouvoir la coopération entre les chambres de commerce, ont été notées :

- a) L'aide en vue de la création de mécanismes de promotion du commerce intra-africain, notamment de chambres de commerce sous-régionales dans les pays où il n'en existe pas, en vue de créer en fin de compte une fédération des chambres de commerce africaines et d'organiser les échanges de produits agricoles et non agricoles;
- b) L'aide en vue de la mise en place d'associations d'acheteurs et de vendeurs des principaux produits africains;
- c) La formation du personnel des organisations dont les activités ont trait à la promotion du commerce intra-africain;
- d) La diffusion d'informations commerciales dans des publications telles que le Bulletin du commerce africain, le Répertoire du commerce africain, le "Flash" sur les possibilités en matière de commerce, le Répertoire des chambres de commerce, d'industrie, d'agriculture et des mines ainsi que la recherche d'informations commerciales dans le Système panafricain de documentation et d'informatique (PADIS) récemment mis en place;
- e) La participation (y compris au niveau de l'organisation) aux foires commerciales panafricaines.

49. Comme la CCI n'était pas représentée à la réunion, son rôle n'a pas pu être examiné.

50. Au cours des débats qui ont suivi, les participants ont noté avec satisfaction le rôle de la CEA dans la promotion du commerce intra-africain, et en particulier, dans la promotion de la coopération entre chambres de commerce. Ils souhaitaient savoir comment ces services en matière de promotion du commerce assurés par la CEA pourraient être étendus aux organes du secteur privé tels que les chambres de commerce et leurs membres. Ils souhaitaient également savoir quelles étaient les voies de communication appropriées entre les chambres de commerce et les organisations internationales telles que la CEA, l'AOAPC et le Centre du commerce international et si les chambres de commerce pourraient être en rapport direct avec ces organisations sans passer par le mécanisme bureaucratique des gouvernements. Enfin, la diffusion des informations et documents commerciaux mis au point par chacune de ces organisations et dont beaucoup ne parvenaient pas aux chambres de commerce constituait pour eux un autre sujet de préoccupation.

51. En réponse aux questions qu'ils avaient soulevées, les participants ont été informés que l'assistance de la CEA était destinée tant au secteur public qu'au secteur privé, y compris les organismes nationaux chargés de la promotion commerciale et que c'était bien dans cet esprit que le Symposium à l'intention des chambres de commerce avait été organisé. En ce qui concerne la question de savoir si les chambres de commerce pourraient être en rapport direct avec la CEA, les participants ont été informés qu'il n'y avait pas d'objection à cela; même remarque à propos de l'AOAPC et du Centre du commerce international. Toutefois, pour ce qui était de ce dernier, les demandes d'assistance portant sur les services de consultants et la fourniture de personnel devaient passer par les gouvernements respectifs. Quant aux informations et documents commerciaux, le secrétariat de la CEA a expliqué qu'ils étaient normalement diffusés par les ministères qui avaient été désignés comme correspondants officiels de la CEA. Des exemplaires pourraient être envoyés aux ministères concernés, notamment au ministère du commerce, dans le cas des documents commerciaux. A l'avenir, des exemplaires supplémentaires seraient systématiquement envoyés directement aux chambres de commerce.

Les expériences des pays

52. Les représentants des chambres de commerce du Botswana, du Congo, de l'Egypte, de l'Ethiopie, du Ghana, du Kenya, du Sénégal, du Togo et du Zimbabwe ont rendu compte brièvement des expériences de leurs chambres de commerce respectives et de leurs origines; ils ont donné des renseignements sur leur structure, leur composition ainsi que sur leur rôle et leurs activités eu égard à la promotion du commerce, en général, et aux échanges entre pays africains, en particulier; ils ont exposé les problèmes qu'elles rencontraient et ont indiqué leurs perspectives; enfin, ils ont fait part des relations qu'elles entretenaient avec leurs gouvernements respectifs. Les participants ont noté que si certaines chambres de commerce nationales offraient des analogies du point de vue de leur rôle et de leurs activités, elles présentaient des différences notables quant à leur structure, leurs origines et l'appui qu'elles avaient reçu de leurs gouvernements respectifs. A cet égard, le Symposium a demandé au secrétariat de la CEA de faire remarquer aux gouvernements l'importance du rôle que les chambres de commerce étaient appelées à jouer en ce qui concerne le renforcement du développement économique des Etats membres, en général, et la promotion du commerce intra-Africain, en particulier, dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos.

Adoption du rapport et clôture de la réunion

53. Après l'adoption du rapport par le symposium, la délégation kényenne a proposé une motion de remerciement à la CEA et à l'AOAPC pour avoir organisé le premier symposium des chambres de commerce et avoir ainsi ouvert la voie à un véritable dialogue entre les chambres africaines de commerce. Elle a aussi remercié la chambre de commerce éthiopienne de la chaleureuse hospitalité qu'elle avait accordée aux chambres de commerce des autres pays africains et elle a conclu en priant la CEA, l'AOAPC et le Centre du commerce international d'informer les gouvernements africains que les chambres de commerce avaient la ferme volonté de jouer le rôle qui leur incombait dans l'application du Plan d'action de Lagos.

54. Le Secrétaire exécutif de la CEA a loué à son tour les présidents et les secrétaires généraux des chambres de commerce africaines de leur intention bien arrêtée d'appliquer le Plan d'action de Lagos et de l'excellent travail qu'elles avaient accompli. Il leur a assuré que la CEA était bien décidée à continuer à les aider autant qu'elle le pourrait.

55. La réunion a été déclarée close.